

PROCES VERBAL DU COMITÉ DU 27 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt-et-un mars, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 27 MARS 2023

PRESENTS

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	François DAZELLE, PRESIDENT Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE	Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE
CU GRAND PARIS SEINE ET OISE	Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE Cédric GUILLAUME, DELEGUE SUPPLEANT Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE

Communauté non représentée : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés d'UNILYS
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'UNILYS

Communauté Urbaine	:	1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM	:	8
<u>Délégués présents</u>	:	9
<u>Pouvoirs</u>	:	/
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	9

RÉUNION DU 27 MARS 2023

Madame GOTTI, représentant la Communauté d'Agglomération Saint Germain Boucle de Seine (CA SGBS) est désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Compte rendu des actes administratifs du Président
- Autorisation d'installer un système de vidéoprotection sur la déchetterie CYRENE / Subvention des éco-organismes de la filière DEEE sur l'installation
- Budget primitif 2023
- Tarifs 2023 pour les déchetteries
- Passage à une refacturation avec acompte de 75% des montants de l'année précédente avec régulation par facturation mensuelle au réel une fois les tonnages validés
- Marchés publics SID22H et SID22N relatifs aux travaux de la déchetterie CYRENE – Attribution et signature
- Questions diverses

COMPTE RENDU DES ACTES ADMINISTRATIFS DU PRÉSIDENT

Le Président présente les décisions suivantes :

Décision n° 2023-03

***OBJET** : Convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux – Avenant 3*

Il a été décidé de signer l'avenant 3 à la convention de prestations de services non économiques entre les syndicats intercommunaux, ayant pris effet au 1^{er} janvier 2022, modifiant l'article 5-3 de la convention en supprimant l'obligation de titres semestriels.

Décision n° 2023-04

***OBJET** : Marché SID21G – Installation d'une réserve d'eau et amélioration du réseau pluvial dans le cadre de la défense incendie de la déchetterie et du centre de tri Cyrène – Avenant 1*

Il a été décidé de signer avec la société SRBG, titulaire du marché SID21G d'installation d'une réserve d'eau et amélioration du réseau pluvial dans le cadre de la défense incendie de la déchetterie et du centre de tri Cyrène notifié le 4 avril 2022, un avenant 1 formalisant les travaux supplémentaires et l'actualisation des délais de réalisation.

Montant de l'avenant : 9 588 euros TTC, portant le montant total et forfaitaire du marché toutes tranches comprises de 189 361,76 euros TTC, soit une augmentation de 5,33%.

Décision n° 2023-05

***OBJET** : Marché SID23D - Analyse et conseil en ingénierie fiscale – Signature*

Au vu des besoins du syndicat, il a été décidé de confier une prestation d'analyse et conseil en ingénierie fiscale du Syndicat à la société LEYTON et de signer en conséquence la convention afférente.

Montant de la prestation fixé à hauteur de 35% des économies réalisées au titre du contrat, dans la limite maximale de 40 000 euros HT.

Durée de la prestation : de la date de notification du marché au 31 décembre 2026.

Le Président indique que la décision n° 2023-03 entraîne plus de souplesse entre les syndicats intercommunaux. Il précise que, dans la décision n° 2023-05, il s'agit notamment des sujets de TVA et insiste sur le fait que les éventuels paiements de cette prestation seront alignés sur les économies faites. Il ajoute que, même si cette prestation est vertueuse, il conviendra cependant de la surveiller attentivement.

Sans remarques, le comité syndical prend acte des décisions du Président.

AUTORISATION D'INSTALLER UN SYSTÈME DE VIDÉOPROTECTION SUR LA DÉCHETTERIE CYRENE / SUBVENTION DES ÉCO-ORGANISMES DE LA FILIÈRE DEEE SUR L'INSTALLATION

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Le contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques ménagers (DEEE) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets en date du 1er juillet 2022, prévoit que les éco-organismes soutiennent leurs collectivités partenaires au titre de la protection du gisement DEEE.

En effet, face à l'ampleur des vols et pillages en déchetterie sur le flux DEEE, et pour accompagner les collectivités locales, les éco-organismes de la filière DEEE ont mis en place depuis 10 ans, un 'barème Protection du gisement', conditionné au respect de critères d'éligibilité, en complément des barèmes techniques et de communication.

Pour assurer la sécurité des DEEE dans les déchetteries, les éco-organismes accompagnent les collectivités partenaires dans la mise en place de solutions concrètes et efficaces, dont la vidéoprotection qui permet de réduire efficacement les vols et pillages dans les déchetteries, mais peut s'avérer relativement coûteuse pour les collectivités locales. C'est pourquoi les éco-organismes mettent en place un forfait à l'investissement destiné à la protection des DEEE par vidéoprotection.

L'objet du forfait à l'investissement est d'aider les collectivités locales à protéger le gisement DEEE collecté sur leurs déchetteries par l'installation d'un système de vidéoprotection. Dans ce but, les éco-organismes de la filière DEEE lancent un Appel à Manifestation d'Intérêt auprès de leurs collectivités partenaires qui souhaitent s'équiper de vidéoprotection sur leurs déchetteries. Ce forfait à l'investissement est octroyé au titre d'une offre de concours ; il est conditionné au respect d'un cahier des charges. L'Appel à Manifestation d'Intérêt sera réalisé annuellement par les éco-organismes de la filière DEEE, il sera proposé sur l'ensemble de leur période d'agrément, du 1er juillet 2022 au 31 décembre 2027.

Dans le cadre des travaux de réhabilitation et mise aux normes de la déchetterie du centre CYRENE, qui débuteront début mai 2023, la mise en place d'un système de vidéoprotection est prévue.

Pour bénéficier du forfait à l'installation d'un système de vidéoprotection, les projets doivent répondre à certains critères d'éligibilité, dont le fait de disposer d'une délibération autorisant l'installation d'un système de vidéoprotection sur la déchetterie concernée, et de répondre à un cahier des charges technique précis. Les dossiers de candidature sont à retourner au plus tard le 31 mai 2023. Les dossiers transmis complets et répondants à ce cahier des charges bénéficieront du forfait à l'installation dans la limite de 95 dossiers par an.

Le montant maximum éligible est de 3 500 € (montant estimatif des travaux 25 000 € HT).

Il est donc proposé au comité de bien vouloir autoriser le Président à candidater à l'Appel à Manifestation d'Intérêt, ainsi qu'à signer tous les documents afférents.

Le Président souligne que ce contrat figure dans un des lots à attribuer dans le cadre du marché d'aménagement de la déchetterie qui sera évoqué ultérieurement dans ce comité. Il précise que le montant HT sera plus vraisemblablement de 30 000 €.

Sans remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, l'autorisation d'installer un système de vidéoprotection Cyrène/subvention des éco-organismes de la filière DEE sur l'installation.

BUDGET PRIMITIF 2023

Monsieur PIERRET présente le rapport qui est le suivant :

Le budget primitif présenté au comité pour l'exercice 2023 s'inscrit dans les orientations budgétaires débattues et votées lors de la séance du 13 Février 2023.

Pas de changement depuis la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires.

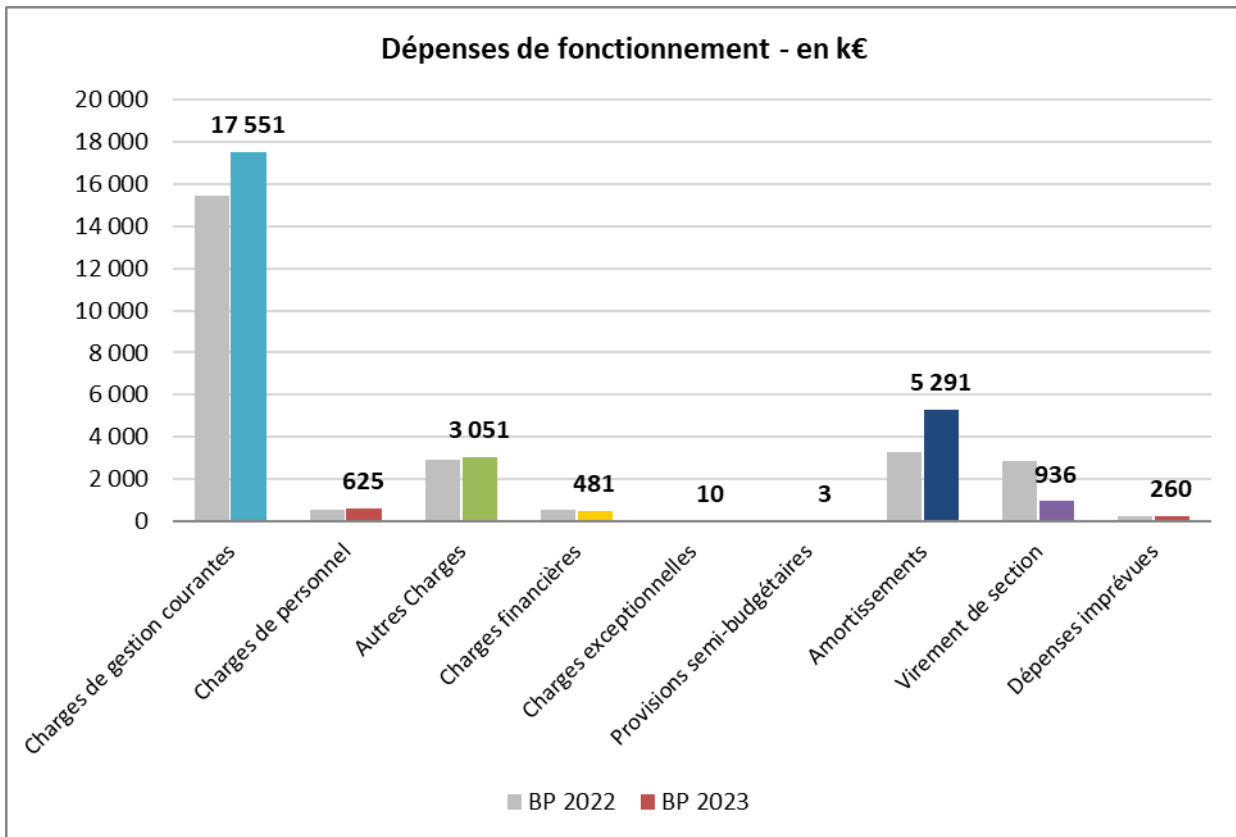
I. Section de Fonctionnement

Le budget de la section de fonctionnement s'élève à 28 208 k€.

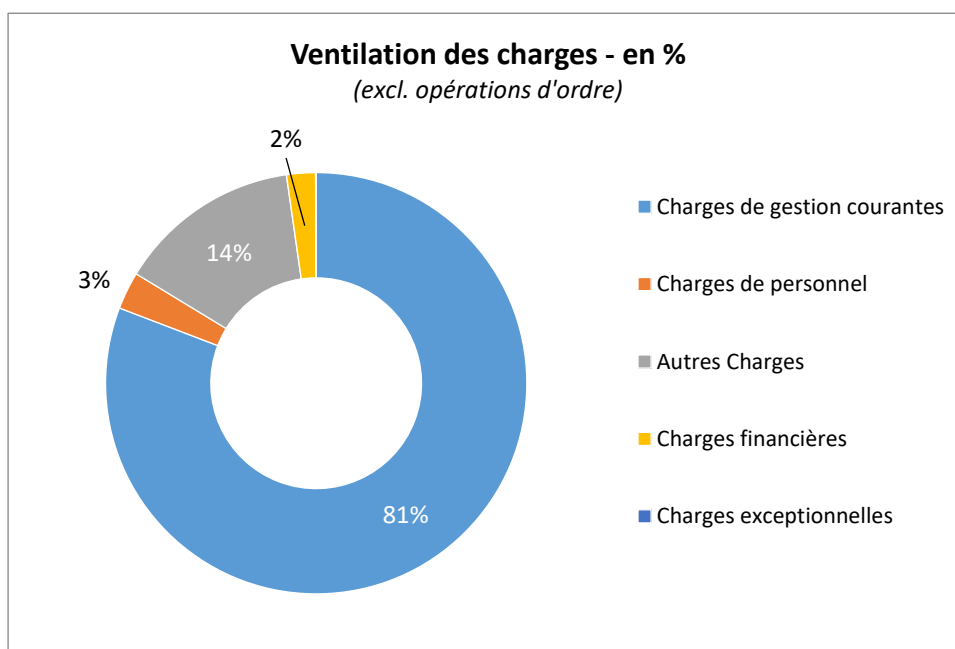
1) Dépenses de Fonctionnement

Le Budget 2023 est en hausse de (+2,4 M€) vs BP 2022 :

- ✓ Etalement des charges des emprunts toxiques : +2,0 M€ (impact dès 2022 rectifié lors d'une DM de fin d'année) ;
- ✓ Impact des tonnages du SMIRTOM non pris en compte lors du BP 2022 (+2,0 M€) ;
- ✓ Réduction du virement de section (-1,9 M€).



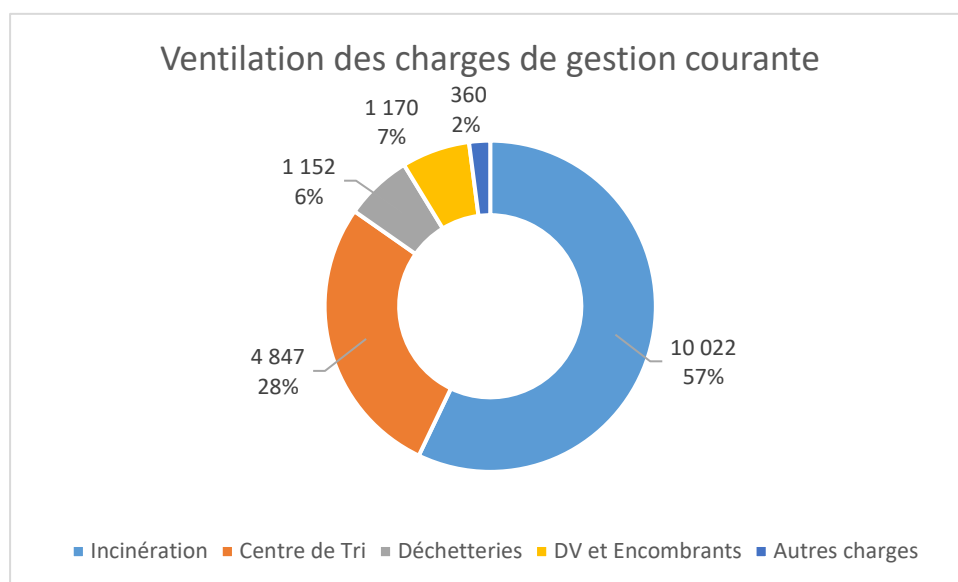
Hors écritures d'ordre (amortissements, dépenses imprévues et virement de section), la structure de coût du syndicat est fortement impactée par le poids des charges de gestion courante qui pèsent pour 81% de ses dépenses de fonctionnement. Il s'agit principalement des coûts payés aux délégataires dans le cadre des DSP Helyseo et Generis.



• **Chapitre 011 : Charges à caractère général**

Il est proposé un Budget à hauteur de 17 551 k€ pour les charges à caractère général, ce budget est en hausse de (+2,1 M€) vs 2022.

en k€	BP 2022	BP 2023	2023 vs 2022
Incinération	9 182	10 022	840
Tri	3 502	4 847	1 345
Déchèteries	1 190	1 152	-38
DV et Encombrants	1 251	1 170	-81
Charges générales	316	360	44
TOTAL	15 441	17 551	2 110



L'incinération représente 57% des charges à caractère général pour **10 022 k€**. Cela correspond à l'application de l'ensemble contractuel du contrat de DSP avec HELYSEO-Suez.

Rappel des tonnages projetés pour 2023 :

	2021	2022 (projection)	2023 (proposition BP)	BP vs 2022
Adhérents CU	63 521	57 297	59 750	4%
Adhérents CA	15 358	14 560	15 650	7%
Non-adhérents CA (SITRU)	370	283	0	-100%
SMIRTOM (1)	0	12 097	13 440	11%
Convention Valène	25 759	18 463	22 000	19%
SEPUR encombrants triés CDT Thiverval (2)	0	262	1 200	358%
Cyclamed	785	777	800	3%
sous-total tonnages Syndicat	105 793	103 739	112 840	9%
autres tiers	21 880	28 000	22 160	-21%
Volume de l'usine	127 673	131 739	135 000	2%

(1) sur 11 mois en 2022

(2) sur 2 mois en 2022

Les coûts sont en forte augmentation par rapport au BP 2022 (+ 840 k€) principalement du fait :

- ✓ Tonnages SMIRTOM non intégrés dans le BP 2022, l'accord ayant été finalisé après le vote (+1,5 M€) ;
- ✓ Baisse des tonnages sur Valène et les adhérents au regard du réalisé 2022 (-8%) soit un impact de (-0,7 M€) ;
- ✓ Hausse du prix du traitement des OMR (révision des indices) et augmentation de la TGAP (+1€) (+0,8 M€) ;
- ✓ Prise en compte dans le BP 2023 de l'intéressement complémentaire, à 0 en 2022 ;
- ✓ Fin de la régularisation des mesures exceptionnelles à la suite du COVID (-0,2 M€).

BP 2023 vs BP 2022		
Incinération		840
Tonnages du SMIRTOM	13 400	1 474
Effet volume - Adhérents	-2 270	-162
Effet volume - Valène	-6 000	-565
effet prix - adhérents	8.30 €	642
effet prix - Valène	1.50 €	42
effet TGAP	1.00 €	99
effet TVA		-20
Intéressement complémentaire		-600
Charges exceptionnelles COVID		-150
taxe foncière		80

Le **centre de tri** représente 28% du total des charges à caractère général pour **4 847 k€**.

Rappel des tonnages projetés pour 2023 :

	2021	2022	2023 (proposition BP)	BP vs 2022
Emballages				
Adhérents CU	8 019	7 754	8 590	11%
Adhérents CA	3 585	2 333	2 590	11%
SMIRTOM	0	2 035	2 260	11%
Convention Valène	5 167	6 217	6 560	6%
Total tonnages emballages	16 771	18 339	20 000	9%
Verre				
Adhérents CU	5 734	4 861	5 140	6%
Adhérents CA	2 027	1 430	1 520	6%
SMIRTOM	0	1 826	1 900	4%
Total tonnages verre	7 761	8 117	8 560	5%

Le coût du tri est en hausse de +1 345 k€ vs Budget 2022, principalement du fait du surcoût de la solution provisoire et de l'augmentation des tonnages dans le prolongement de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023.

- ✓ Tonnages SMIRTOM non intégrés dans le BP 2022, l'accord ayant été finalisé après le vote (+0,5 M€) ;
- ✓ Impact du surcoût de (+29,91 €/T) de la solution transitoire (+0,6 M€) ;
- ✓ Hausse des prix sur Valène (+20,32 €/T).

BP 2023 vs BP 2022		
Centre de Tri		1 345
Tonnages du SMIRTOM	2 260	500
Coût Solution Provisoire	29.91 €	598
effet volume - emballage	465	78
effet volume - verre	-65	-0
effet volume - Valène	-60	-13
effet prix - emballage	2.47 €	-28
effet prix - verre	0.39 €	3
effet prix - Valène	20.32 €	133
effet TVA		75

Ce coût pourrait être revu à la baisse en fonction des résultats de la consultation du marché d'exploitation au 1^{er} juillet. Le surcoût de la solution provisoire pourrait être compensé par des économies.

Les **déchetteries** de Triel-sur-Seine et de Carrières-sous-Poissy représentent un coût total de **1 152 k€** soit 6% du total du chapitre 011. Ce budget est stable par rapport à 2022.

Des arbitrages sont en cours avec la CU GPS&O pour un transfert de la gestion de la déchèterie Cyrène. La fermeture de la déchèterie Azalys est programmée une fois les travaux sur Cyrène finalisés (Cible

1er octobre). En l'absence d'un calendrier et d'un accord finalisés avec la CU GPS&O, le budget a été proposé avec un nombre de visites équivalentes à 2022. Des ajustements pourront être faits au moment du Budget Supplémentaire au printemps.

Rappel de visites projetées pour 2023 :

	2021	2022	2023 (proposition BP)	BP vs 2022
Azalys				
Adhérents CU	36 295	34 026	33 500	-2%
Adhérents CA	2 466	2 500	2 500	0%
Total visites	38 761	36 526	36 000	-1%
Cyrène				
Adhérents CU	29 565	31 606	31 000	-2%
Adhérents CA	1 028	1 020	1 000	
Total visites	30 593	32 626	32 000	-2%
TOTAL déchetteries	69 354	69 152	68 000	-2%

Les **déchets verts et encombrants** représentent un coût total de **1 170 k€**, soit une baisse de -81 k€ vs Budget 2022.

Rappel des tonnages projetés 2023 :

	2021	2022	2023 (proposition BP)	BP vs 2022
Encombrants				
Adhérents CU - SEPUR	3 190	2 675	3 668	37%
Adhérents CA - SEPUR	1 358	1 095	1 150	5%
Adhérents CU - CYRENE	2 433	1 653	868	-48%
SITRU - CYRENE	660	0	0	
Déchèterie	823	967	1 015	5%
Total tonnages	8 465	6 391	6 700	5%
Déchets Verts				
Adhérents CU - SEPUR	3 885	3 042	4 300	41%
Adhérents CA - SEPUR	2 000	1 431	1 500	5%
Adhérents CU - CYRENE	1 220	1 510	800	-47%
Total tonnages	7 105	5 983	6 600	10%

La baisse des coûts s'explique principalement par la bascule au 1^{er} juillet des tonnages Cyrène vers SEPUR dont le coût à la tonne est bien inférieur sur les encombrants : coût SEPUR 101,09 €/T vs CYRENE 171,51 €/T.

Les charges **autres** pour **360 k€** représentent principalement les charges dites générales pour 3% du total. Ils se détaillent ainsi :

- Honoraires : 175 k€. Il s'agit des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (130 k€), en baisse de (-20 k€) vs 2022 du fait des objectifs d'internalisation des compétences, et d'une mission particulière pour la mise au point du marché public global de performances (MPGP) du Centre de Tri et marché d'exploitation de la déchèterie (+40 k€).
- Conventions de prestations non économiques : 71 k€. Il s'agit de la quote-part des coûts des loyers de l'Hôtel de Ville, des frais des licences informatiques, formation, etc. pour le personnel Unilys mutualisé des 6 syndicats intercommunaux ;
- Assurances : 14 k€ ;
- Communication et visites de site : 20 k€ (2 visites par semaine sur 40 semaines).

• **Chapitre 012 – charges de personnel**

Les charges de personnel représentent 3% du total des charges de fonctionnement pour un total de 626 k€. Elles sont en hausse de +81 k€ par rapport au Budget 2022.

Le syndicat est impacté par les décisions au niveau national d'augmentation du point d'indice des fonctionnaires.

Elles se répartissent ainsi :

	BP 2022	BP 2023	
Personnel Permanent	282 660 €	350 100 €	67 440 €
Services Ressources mutualisés	262 000 €	275 500 €	13 500 €
TOTAL	544 660 €	625 600 €	80 940 €

Le Personnel Permanent représente 56% du total pour 350 k€ soit 6 ETP : la Directrice des Services Techniques, deux ingénieurs (ouverture d'un poste en 2022, non pourvu à ce jour), une assistante d'administration, un gestionnaire financier (ouverture du poste en 2023), et un technicien déchets.

Le syndicat prend à sa charge 29% du total de la masse salariale des services ressources d'Unilys, soit 276 k€. Il s'agit des frais de personnel de la Direction générale, des ressources humaines, du service comptabilité, des marchés publics, du juridique, du secrétariat général et de la communication. Ce poste est en hausse du fait de l'embauche d'un chargé de communication qui sera notamment en charge de coordonner des visites de sites pour Valoseine et de la mise en place d'un site internet dédié.

Ce coût est en partie compensé par de nouvelles recettes pour 50,6 k€ des autres syndicats signataires des conventions de prestations non économiques Unilys, les postes de la DST et de l'assistante administrative étant portés par Valoseine mais mutualisés.

- **Chapitre 065 – autres charges**

Les autres charges comprennent principalement les subventions aux éco-organismes pour 2,0 M€. Ce poste de dépenses est complété par des recettes des filières de matériaux reversées aux adhérents pour 1 061 k€. Il s'agit des recettes des journaux-magazines et des autres filières, telles que celles afférentes à l'acier, à l'aluminium ou au carton, pour l'année 2023.

Les indemnités des élus sont estimées à 52,6 k€.

- **Chapitre 066 – charges financières**

Le montant des intérêts de la dette est de 471 k€ pour 2023. Il s'agit de :

- L'emprunt renégocié en 2019 pour la construction de l'usine auprès de la Caisse d'Épargne (92 k€) ;
- L'emprunt contracté en 2018 auprès de la Société Générale pour financer la valeur résiduelle du crédit-bail et ainsi acquérir l'usine Azalys (101 k€).
- L'emprunt auprès de la Banque des Territoires, octroyé dans le cadre du litige avec DEPFA-BANK. L'annuité de 2023 s'élève à 119 k€.
- Dans le cadre de la résolution du contentieux NATIXIS, le syndicat devra verser 159 k€ d'intérêt.

- **Chapitre 067 – charges exceptionnelles**

Des lignes de crédits ont été ouvertes afin d'anticiper toute demande exceptionnelle pour 10 k€. L'enjeu est de permettre la bonne exécution des dépenses.

- **Opérations d'ordre**

Des opérations d'ordre sont proposées pour 5 291 k€, soit 5 011 k€ de charges à répartir et 280 k€ d'amortissements.

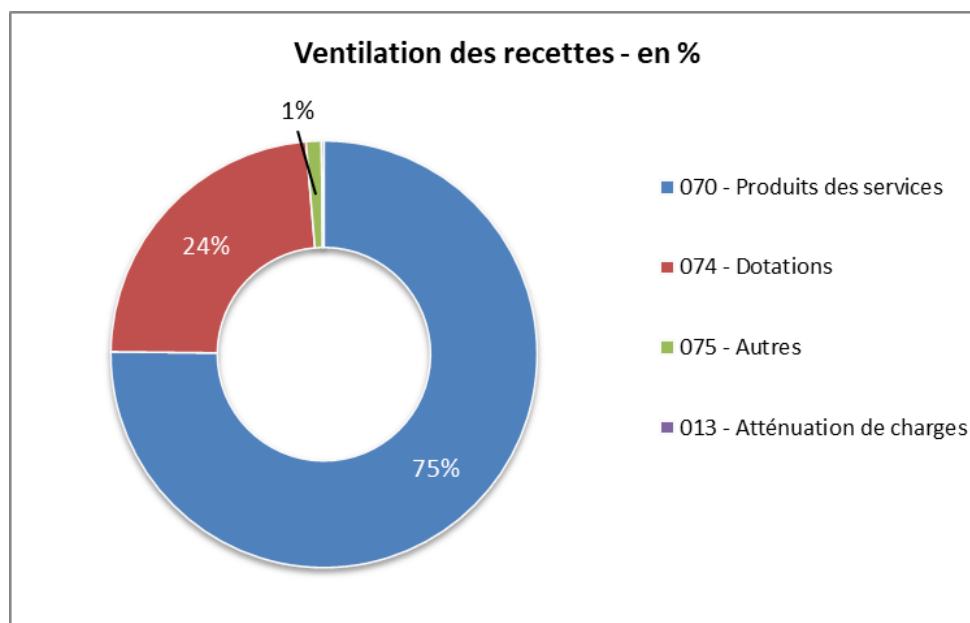
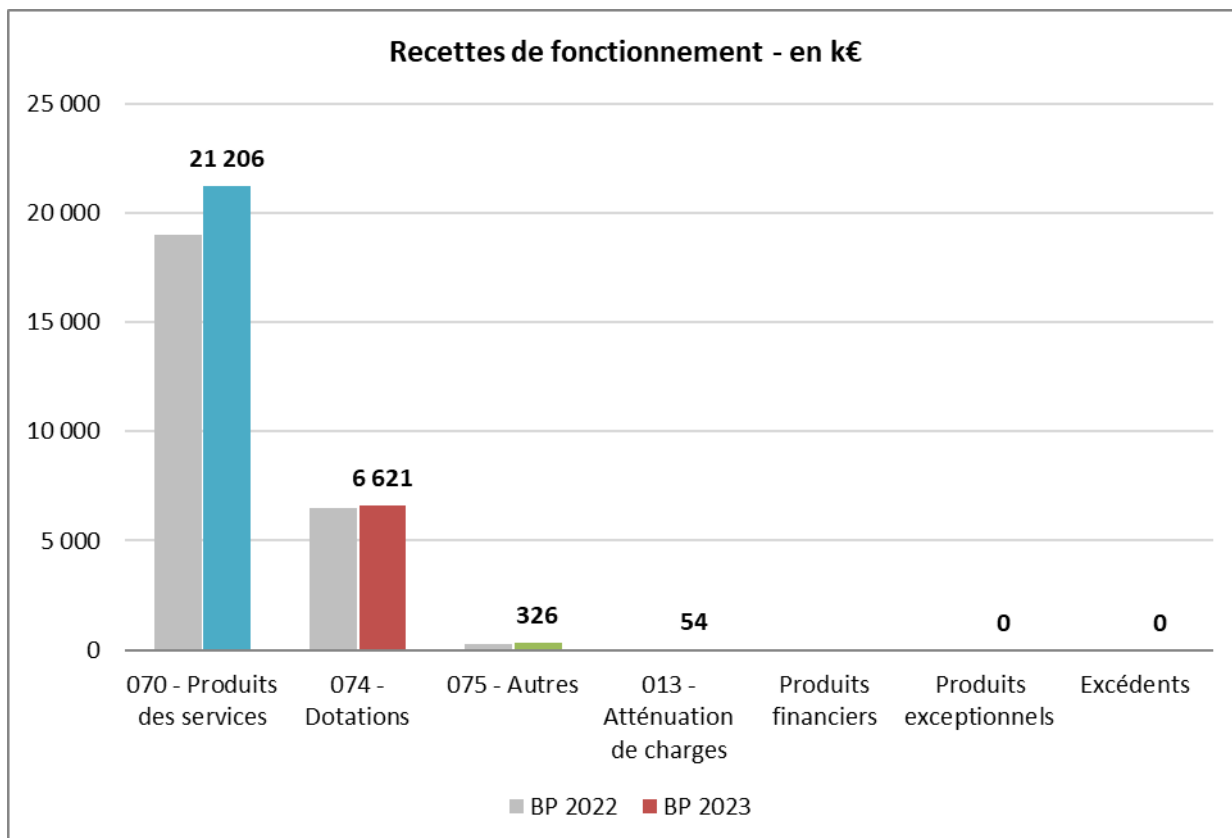
- **Virement de section**

Il est proposé de virer 936 k€ en section d'investissement.

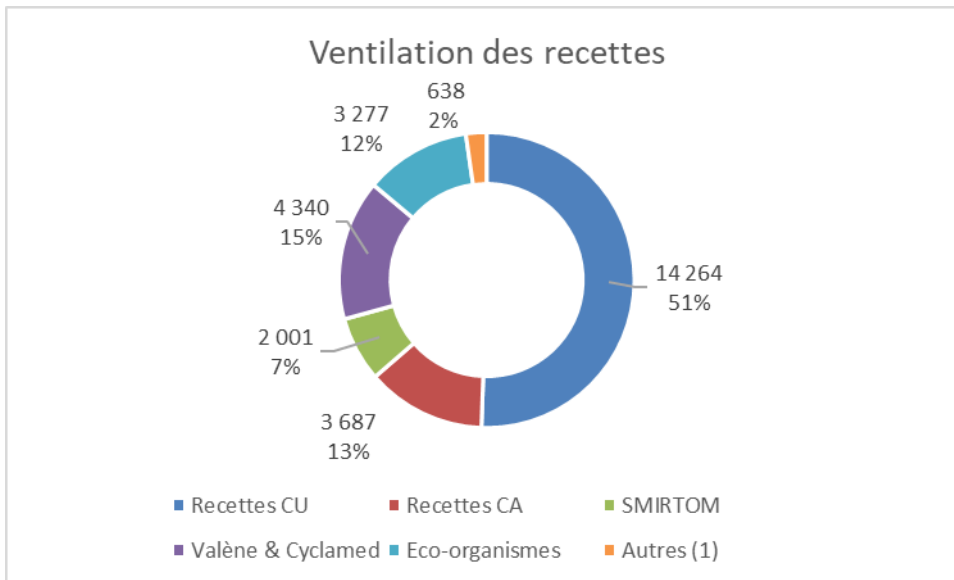
Cet équilibre permet d'inscrire 260 k€ en dépenses imprévues. Ce poste sera augmenté au moment du BS et de la reprise des excédents passés.

2) Recettes de Fonctionnement

Les Recettes de Fonctionnement sont soutenues par les adhérents et non-adhérents (75%) du total et par la participation de la CA et la CU (24%) des communes de l'ex-SIDRU au titre du remboursement des ex-emprunts toxiques.



Les recettes se répartissent ainsi selon nos principaux partenaires :



Les excédents des années passées seront repris au moment du Budget Supplémentaire après les opérations de clôture de janvier.

- **Chapitre 070 – Produits des Services**

Pour **l'incinération**, le tarif est de 88 €/tonne HT et hors TGAP pour les adhérents, en hausse de +4,7% vs 2022.

Le total des recettes à percevoir est estimé à 17,0 M€, dont 9,8 M€ pour la CU, 2,9 M€ pour la CA, 2,9 M€ pour Valène, 1,5 M€ pour le SMIRTOM et 125 k€ pour Cyclamed.

Pour le **centre de tri**, le tarif des emballages est proposé à 213,28 €/tonne HT, soit une hausse de +8,1% vs 2022 qui ne prend pas en compte le surcoût de la solution provisoire, et celui du verre à 6,24 €/tonne HT en hausse de +4,7% vs 2022.

Le total des recettes à percevoir est estimé à 4 563 k€, dont 1 967 k€ pour la CU, 593 k€ pour la CA, 527 k€ pour le SMIRTOM et 1 476 k€ pour Valène.

Les recettes des **déchetteries** sont estimées selon un coût à la visite de 20,99 € soit une hausse de +7% vs 2022. Elles sont estimées à 1 506 k€ en 2023 pour un volume de visites constant par rapport à 2022.

Seule la CU GPS&O est concernée par les déchetteries.

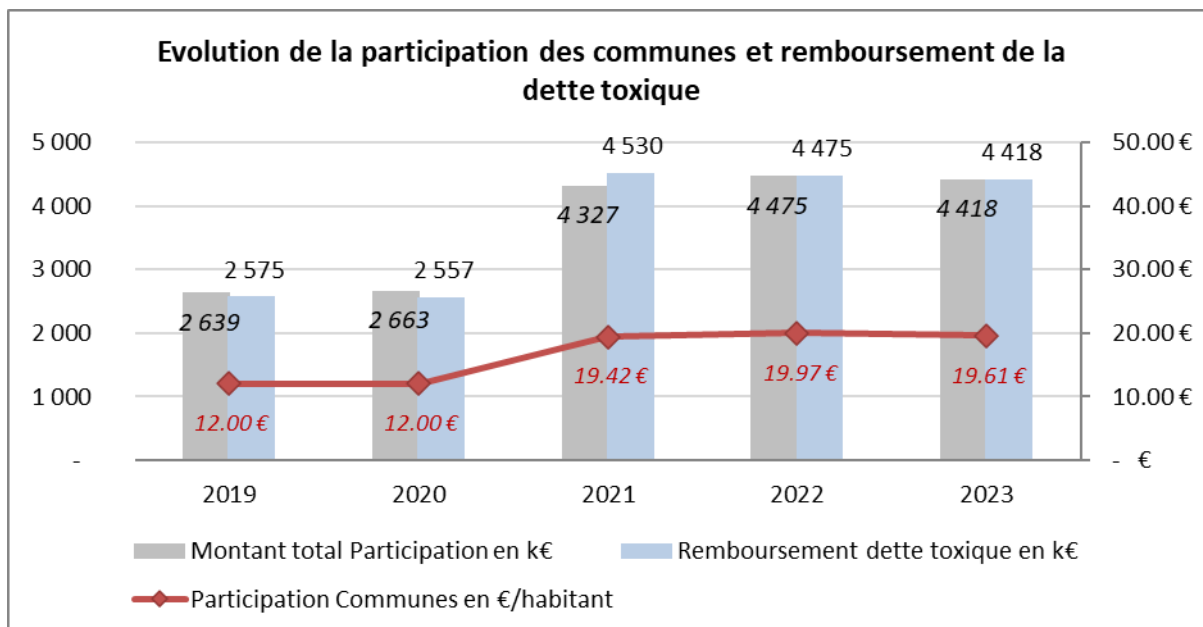
Les **Déchets Verts et Encombrants** ont des tarifs en forte augmentation du fait des révisions de prix, le tarif encombrants est de 124,51 €/T, soit une hausse de +21,1% vs 2022, et le tarif déchets verts de 41,61 €/T soit une hausse de +16,1% vs 2022.

Le total des recettes à percevoir est estimé à 1 207 k€, dont 984 k€ pour la CU GPS&O, et 223 k€ pour la CA SGBS.

A ces recettes s'ajoutent les mâchefers pour 259 k€, et les subventions d'éco-organismes journaux et autres filières pour 1 040 k€.

- **Chapitre 074 – Dotations**

Il s'agit des participations de la Communauté Urbaine GPS&O et de la Communauté d'Agglo Saint Germain Boucle de Seine pour le compte des communes de l'ex-SIDRU afin de financer le remboursement des ex-emprunts toxiques. Cette participation est estimée à 19,61 € par habitant pour un total de 4 418 k€.



S'ajoutent les subventions des éco-organismes pour 2 237 k€.

- **Chapitre 075 – Autres**

Il s'agit des revenus des immeubles : les redevances versées par le délégataire pour le contrôle de la DSP (72 k€) pour l'incinération et (122 k€) pour le centre de Tri, les loyers des antennes (45 k€) et les loyers d'Achères (87 k€) pour un total de (326 k€).

- **Chapitre 013 – Atténuation de charges**

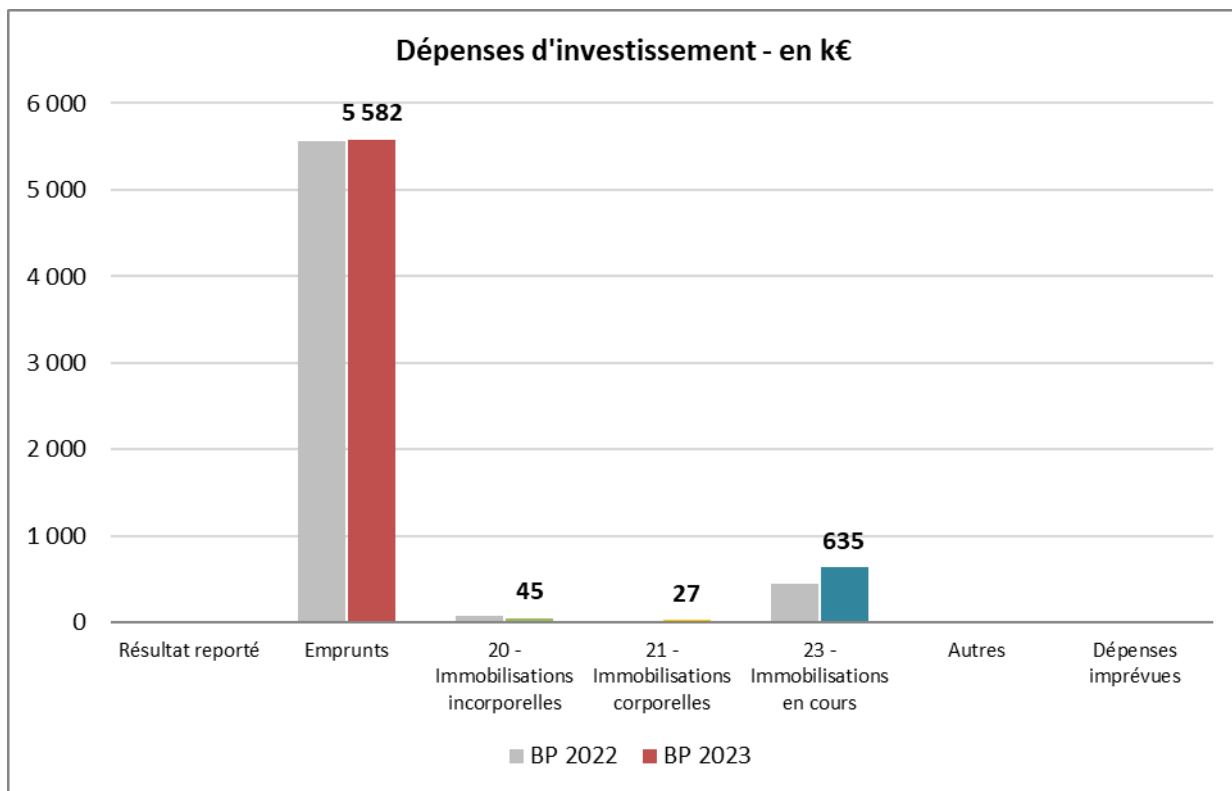
Il s'agit des refacturations aux autres syndicats ayant signé les conventions de prestations non économiques pour la Directrice des Services Techniques et un agent administratif mutualisés au sein des équipes Unilys (54 k€).

II. Section d'Investissement

La section d'Investissement s'établit à 6 289 k€.

1) Dépenses d'Investissement

Hors emprunt, reports et écritures d'ordre, les Dépenses d'Investissement sont évaluées à 707 k€.



- **Emprunts**

Il s'agit de rembourser 4 emprunts :

- 571 k€ auprès de la Société Générale ;
- 2 000 k€ auprès de la CDC ;
- 2 140 k€ auprès de Natixis ;
- 871 k€ auprès de la Caisse d'Epargne.

- **Immobilisations**

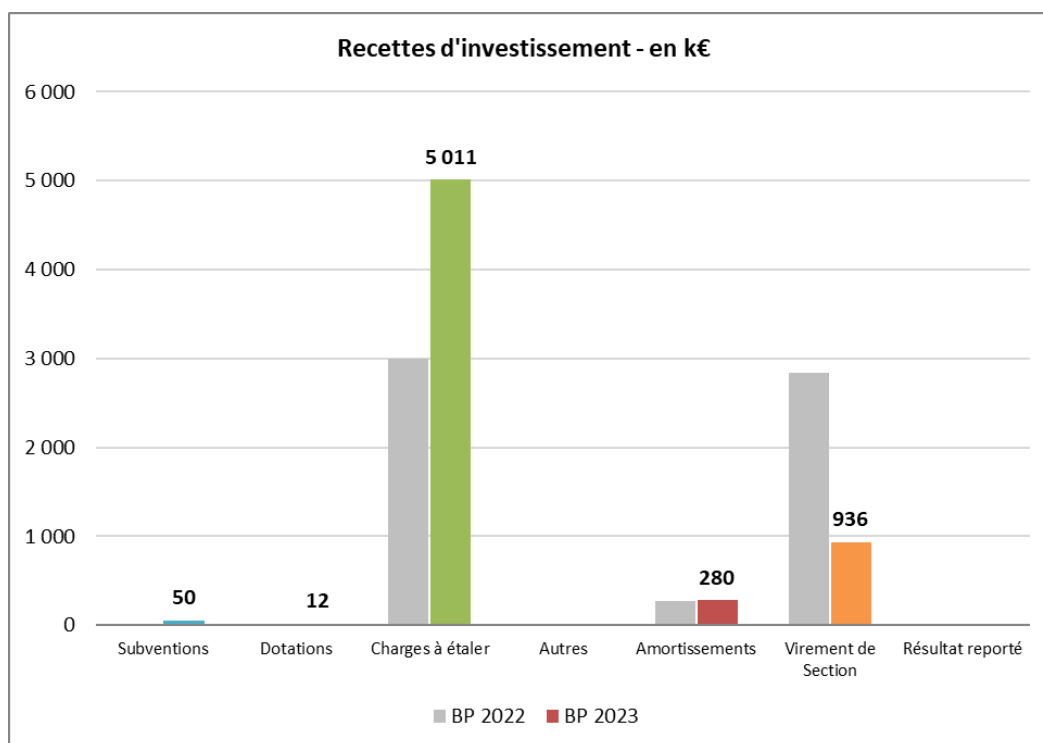
Il est proposé d'inscrire les projets suivants :

- 20 k€ pour des diagnostics et études liées à l'Extension des Consignes de Tri (ECT) et 10 k€ pour le réseau de chaleur ;
- 15 k€ pour la création d'un site internet Valoseine ;
- 5 k€ pour l'achat de matériel informatique et 1,5 k€ pour l'achat de mobilier pour équiper l'ingénieur déchet (nouveau recrutement) ;
- 415 k€ pour la remise aux normes et l'extension de la déchèterie Cyrene ;
- 20 k€ de signalétique pour la déchèterie Cyrene ;
- 220 k€ pour le parcours de visites Azalys (70 k€ de conception et 150 k€ de réalisation).

Pas de changement par rapport au ROB.

2) Recettes d'Investissement

La section d'investissement est en partie financée par la section de fonctionnement via un virement entre sections.



- **Opérations d'ordre**

Il s'agit des charges à étaler pour 5 011 k€, écriture miroir de la section de fonctionnement.

- **Amortissements**

Des amortissements sont calculés pour 280 k€.

- **Dotations et subventions**

Un montant de (12 k€) est inscrit au titre de la perception du FCTVA, et (50 k€) de subvention CITEO.

Un virement de la section de fonctionnement permet d'équilibrer les recettes avec les dépenses pour (936 k€).

Le budget primitif 2023 s'équilibre en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Section de fonctionnement	28 207 829,00 €
Section d'investissement	6 288 500,00 €
Budget Global	34 496 329,00 €

Monsieur LE BEULZE précise, lors de la présentation de Monsieur PIERRET, que 100 % des déchets de la CU sont déjà traités sur les EMR, soit au titre des adhérents du syndicat VALOSEINE, soit au travers du quai de transfert VALENE sur lequel transite la totalité des déchets de la CU pour les communes non adhérentes.

Concernant les encombrants, il souligne qu'il s'agit de la même logique de massification qui donnera de nouveau la possibilité de limiter l'enfouissement et, éventuellement, grâce à un four particulier, d'incinérer et valoriser énergétiquement davantage de déchets au regard du surcoût lié à l'augmentation significative de la TGAP liée à cet enfouissement qu'il conviendra de limiter.

Monsieur PIERRET termine sa présentation du budget primitif 2023 en indiquant qu'une prospective sera présentée aux membres du comité, ce qui lui paraît intéressant dans le cadre des diverses évolutions qui se présentent.

Le Président remercie Monsieur PIERRET pour sa présentation du budget 2023, qui s'inscrit dans la droite ligne de ce qui avait été présenté lors du ROB en février dernier. Il ajoute qu'il est également important de partager avec les élus les éléments que Monsieur PIERRET a soulignés,

même si les membres du comité en connaissent déjà certains. Il indique que des réunions de travail ont débuté avec la Communauté Urbaine, dans lesquelles des hypothèses sont étudiées. Il ajoute que ces dernières évolueront au fur et à mesure de ces échanges.

Il évoque les assises des déchets à la CU qui ont fait apparaître un certain nombre de directions à prendre aujourd'hui et il fait remarquer qu'il est satisfaisant pour les habitants que VALOSEINE s'inscrive dans le schéma de la CU. Il souligne que c'est une preuve de confiance qui s'appuie sur des éléments sérieux. Il fait observer qu'il évoque d'autant plus aisément cette dynamique, car il n'était pas Président du syndicat à l'époque et que le mérite ne lui en revient pas. Il ajoute que son objectif est de la faire perdurer avec l'ensemble du bureau et des élus.

Il mentionne aussi d'autres sujets, tel que le réseau de chaleur urbain évoqué lors de réunions au SIAAP, auxquelles ont participé Monsieur LE BEULZE et Monsieur VENUS.

Il précise que, même si les voyants sont au vert dans les projets du syndicat, beaucoup de travail reste encore à réaliser et, à ce titre, rappelle le besoin de renforcement de personnel en interne, évoqué lors du ROB. Il informe que quelques recrutements sont en cours, mais il ajoute que cela s'avère difficile de trouver du personnel compétent capable de tenir un rythme de travail soutenu engendré par les importants projets et les consultations de VALOSEINE, pour lesquels il convient également de piloter les prestataires dans ces démarches.

Il répète que la dynamique est enclenchée, et rappelle les nombreuses réflexions et réalisations en cours, les opportunités administratives et contractuelles, la fin de la DSP sur le centre de tri fin juin, la fin de la DSP en 2027 et enfin le lancement du marché MGP sur la construction et la gestion du futur centre de tri. Il fait observer que ces échéances à la fois techniques, administratives et juridiques auront un coût financier. Tout comme l'a précisé Monsieur PIERRET, il répète qu'une prospective jusqu'à 2030 sera présentée aux élus lorsque des éléments plus précis seront disponibles, eu égard aux échanges actuels avec la CU et futurs avec la CA, pour les informer de la tendance à venir.

Il tient à remercier les équipes pour toute leur implication, les élus pour leur confiance et leur présence, ainsi que les membres du bureau syndical qui l'accompagnent sur des sujets complexes et techniques grâce à leur investissement et leurs compétences. Il souligne que tous ces engagements sont bénéfiques pour le syndicat, mais ajoute que celui-ci n'existe que pour l'intérêt général et surtout celui des habitants.

Sans observation, le comité syndical vote, à l'unanimité, le budget primitif 2023.

TARIFS 2023 POUR LES DÉCHETTERIES

Monsieur PIERRET présente le rapport qui est le suivant :

Une erreur matérielle doit être corrigée dans la délibération des tarifs 2023, différenciant les tarifs applicables à la déchetterie AZALYS et à la déchetterie CYRENE. L'objet de cette délibération est de corriger le tarif erroné.

- Les déchetteries

Le syndicat intercommunal VALOSEINE détient 2 déchetteries : une à Triel-sur-Seine et une à Carrières-sous-Poissy.

De manière à assurer l'équilibre du budget, il convient de fixer les tarifs des différentes prestations.

Ces prestations sont refacturées par le syndicat, mensuellement, à ses membres en fonction des visites.

Le tableau ci-après présente les tarifs 2023 applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 aux adhérents de VALOSEINE :

	Prix € HT/visite 2023
Déchetterie AZALYS	20,99
Déchetterie CYRENE	20,99

Il est proposé au comité syndical d'appliquer aux EPCI membres du syndicat les prix susmentionnés.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, les tarifs 2023 pour les déchetteries.

PASSAGE À UNE REFACTURATION AVEC ACOMPTE DE 75% DES MONTANTS DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE AVEC RÉGULATION PAR FACTURATION MENSUELLE AU RÉEL UNE FOIS LES TONNAGES VALIDÉS

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

Le syndicat VALOSEINE a été alerté à plusieurs reprises en 2022 de difficultés engendrées auprès de ses adhérents et partenaires tant à suivre la facturation des tonnages du fait de délais trop importants de consolidation que des effets induits sur leur trésorerie. La validation des tonnages nécessite un certain nombre d'allers retours non compressibles ne permettant pas de réduire suffisamment les délais de facturation du syndicat.

Afin d'offrir une réponse aux difficultés de ses adhérents, il est proposé de procéder à une facturation avec acompte de 75% des montants mensuels facturés de l'année n-1, qui une fois les tonnages stabilisés, une facturation mensuelle définitive déduction faite de l'avance forfaitaire déjà titrée serait émise et titrée.

Il est proposé de se concentrer sur les flux les plus importants afin de couvrir un volume financier conséquent sans démultiplier les factures pour des montants moins significatifs :

Flux	CUGPSeO	Valène	CASGBS	SMIRTOM
OMR	✓	✓	✓	✓
EMR	✓	✓	✓	✓
Déchetterie	✓	Sans objet	✓	Sans objet
Encombrants	X	Sans objet	X	Sans objet
Déchets Verts	X	Sans objet	X	Sans objet
Refus de Tri	X	Sans objet	X	Sans objet

P : inclus dans le nouveau processus de facturation

X : exclus du nouveau processus : la facturation mensuelle continuera à être effectuée au réel

Ce nouveau cadre devrait permettre à nos services ainsi qu'à ceux de nos adhérents partenaires une optimisation du traitement de la refacturation, un gain en productivité et des erreurs moins redondantes qui découlent souvent des régularisations.

L'annexe ci-jointe détaille, à titre d'exemple, les montants forfaitaires 2023 qui seront facturés et titrés.

Il est demandé au comité syndical d'autoriser Monsieur le Président à signer cette délibération.

Le Président souligne que cette procédure sera mise en place pour l'ensemble des partenaires et adhérents, à savoir la CU directement via VALENE, la CA SGBS et le SMIRTOM du Vexin dans le cadre de la convention déjà évoquée lors de précédents comités. Il fait observer que ce nouveau cadre permettra aux partenaires et adhérents de VALOSEINE d'avoir une meilleure visibilité financière, notamment lors des fins d'exercices comptables pour lesquels il leur faut éventuellement rattacher des charges. Il fait observer que, grâce à cette refacturation, la situation sera claire vis-à-vis du trésor public et qu'elle sera mise en application pour 2023.

Sans remarques, le comité syndical vote, à l'unanimité, le passage à une refacturation avec acompte de 75 % des montants de l'année précédente avec régularisation par facturation mensuelle au réel une fois les tonnages validés.

MARCHÉS PUBLICS SID22H ET SID22N RELATIFS AUX TRAVAUX DE LA DÉCHETTERIE CYRENE – ATTRIBUTION ET SIGNATURE

Le Président présente le rapport qui est le suivant :

La déchetterie du site Cyrène située à Triel-sur-Seine a laissé apparaître la nécessité de procéder à des travaux de rénovation et de mise aux normes. Elle sera également différemment aménagée (inversion du sens de circulation actuel), de manière à agrandir la capacité de la file d'attente, dans l'optique d'accueillir davantage de visiteurs (fermeture de la déchetterie d'Azalys). Elle sera dotée d'une vidéoprotection, pour prévenir tout risque de vols, de plus en plus constatés dans les

déchetteries. Elle pourra également accueillir un compacteur à cartons, afin de limiter le volume stocké en bas de quai et limiter les rotations d'enlèvement.

Ainsi, la procédure SID22H a été lancée sous la forme d'un marché de travaux à procédure adaptée le 9 novembre 2022, selon l'allotissement suivant :

- Lot 1 : VRD – Bâtiment,
- Lot 2 : Serrurerie,
- Lot 3 : Electricité basse tension – Télécommunication courant faible – Eclairage public,
- Lot 4 : Vidéosurveillance – Contrôles d'accès,
- Lot 5 : Espaces verts,
- Lot 6 : Signalisation routière – Signalétique.

A l'issue de la date limite de remise des offres fixée le 9 décembre 2022 à 16h00, les lots 3, 4 et 6 n'ayant donné lieu qu'à la remise d'une unique offre chacun, le pouvoir adjudicateur a déclaré lesdits lots sans suite pour motif d'intérêt général tiré d'une absence de concurrence suffisante.

En conséquence, la procédure SID22N a été lancée sous la forme d'un marché de travaux à procédure adaptée le 6 janvier 2023, selon l'allotissement suivant :

- Lot 1 (lot technique 3) : Electricité basse tension – Télécommunication courant faible – Eclairage public,
- Lot 2 (lot technique 4) : Vidéosurveillance – Contrôles d'accès,
- Lot 3 (lot technique 6) : Signalisation routière – Signalétique.

A l'issue de la date limite de remise des offres fixée le 3 février 2023, l'analyse des 16 offres remises pour les 6 lots a pu être mise en œuvre, permettant d'aboutir aux propositions d'attributions suivantes par application des critères d'analyse des offres définis dans les règlements de consultation des procédures :

- SID22H Lot 1 - VRD – Bâtiment, à la société MTP,
- SID22H Lot 2 - Serrurerie, à la société AGECE SASU,
- SID22H Lot 5 - Espaces verts, à la société SAS LA JARDINERIE G. THEMAR,
- SID22N Lot 1 (lot technique 3) - Electricité basse tension – Télécommunication courant faible – Eclairage public, à la société SAS Vialum,
- SID22N Lot 2 (lot technique 4) - Vidéosurveillance – Contrôles d'accès, à la société Antenne Service AS Protection,
- SID22N Lot 3 (lot technique 6) - Signalisation routière – Signalétique, à la société JCB Signalisation SASU.

Lors de sa réunion du 27 mars 2023, la commission des achats a rendu un avis favorable à l'attribution des marchés selon les modalités exposées.

Il est demandé au comité d'approuver l'attribution des marchés selon les modalités exposées et d'autoriser le Président à signer les contrats afférents.

Le Président souligne que le montant de ce marché dépasse légèrement celui prévu au budget initial, mais ajoute que, dans le cadre du budget supplémentaire, les crédits seront aménagés en cours d'année. Il indique que ces travaux doivent commencer le 2 mai prochain pour une réouverture le 1^{er} octobre.

Sans questions, le comité syndical vote, à l'unanimité, les marchés publics SID22H et SID22N relatifs aux travaux de la déchetterie Cyrène – attribution et signature

QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle le lancement de la consultation pour le futur marché d'exploitation, déjà évoquée par Monsieur PIERRET, et précise qu'elle commencera le 1^{er} juillet 2023 sur le centre de tri. Il ajoute que cette consultation a été publiée le 23 février et que les offres sont attendues pour le 20 avril. Il fait remarquer que ce marché est important, car il va conditionner les prix à compter du 1^{er} juillet et qu'il faut être particulièrement vigilant.

Il poursuit et évoque la consultation pour choisir l'assistance à maîtrise d'ouvrage qui va aider le syndicat dans le futur marché public de performance (MPGP) sur le futur centre de tri, et annonce qu'elle a été lancée le 17 mars pour un retour des offres le 18 avril 2023.

Il indique également que, pour la consultation du parcours de visites dans le cadre des investissements 2023, la première phase a permis la validation de deux candidats auxquels le dossier de consultation des offres a été adressé pour des réponses au 21 avril 2023.

Il rappelle qu'en décembre 2022, les élus avaient validé la convention avec le SMIRTOM du Vexin pour dix années, avec quatre années supplémentaires possibles. Il informe que cette convention a aussi été validée à l'unanimité par le SMIRTOM dans son comité syndical du 14 mars dernier et qu'une conférence de presse, pour une signature officielle à laquelle les élus seront conviés, va être organisée. Il ajoute que des échanges ont lieu sur les modalités de cette conférence de presse. Il insiste sur le fait que cette convention permettra à VALOSEINE de sécuriser, consolider et assurer ses tonnages actuels et futurs, évoqués dans le cadre des réflexions passées. Il se félicite pour cette concrétisation et qu'il lui semblait important de mettre en avant cette signature officielle.

Il termine en signalant qu'un travail est également en cours pour le futur site internet de VALOSEINE, qui est dans l'objectif et le budget 2023. A ce titre, il remercie les élus qui participent à ces réunions en interne.

Sans autres questions diverses, **le Président** lève la séance à 19h45.

Signatures :

François DAZELLE

Président du syndicat intercommunal

Christine GOTTI

Secrétaire de séance